

Agde, le 11 février 2015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2015
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne :

Courrier de M. MOTARD en date du 10.11.2014.

- Point 1 :

Depuis quelques jours, il n'y a plus de poubelles devant le 22 du Chemin de la Colonie. Est-ce un effet de la présence de la Police Municipale ?

Réponse :

Les services du SICTOM et de la police municipale veilleront à ce que les poubelles devant le 11 chemin de la colonie soient rentrées. Si vous constatez des débordements, les signaler au travers du numéro vert.

- Point 2 :

Il reste toujours des poubelles entre Notre Dame et le Saint Christ sur la voie douce après le passage des bennes

Réponse :

L'information a de nouveau été transmise aux services du SICTOM qui a sensibilisé les équipages chargés de la collecte. Comme pour le point 1, il convient de nous informer de tout débordement.

- Point 3 : (Quai commandant Méric)

La voie douce prévue au bord du Quai Méric semble très dangereuse. Mais où la mettre ? Une barrière tout le long n'y ferait pas grand-chose.

Réponse :

Cette voie douce n'est pas dangereuse, elle a été empruntée depuis sa création, sans aucune plainte, seul le comportement des véhicules et le stationnement anarchique en particulier, est à noter. A ce titre, nous allons proposer de sécuriser cette voie avec du mobilier urbain ou une bordure basse.

- Point 4 : (Bornes)

Pourquoi tant de J11 Chemin de la Guiraudette au niveau des petits commerces ? Les voitures pouvaient y stationner sans gêner la circulation et les piétons pouvaient utiliser l'autre côté plus étroit.

Réponse :

Ces bornes ont été posées, afin de laisser la libre circulation des piétons, depuis l'entrée du camping « Les Mimosas ».

- Point 5 : (La Genouillade)

Le projet de parking était attendu, mais il faudrait :

. prévoir des places pour les autocars ;

. faire un 2^{ème} accès chemin de la Chevrette, pourquoi ne pas encombrer davantage l'Avenue de Saint Vincent.

En effet, la navette ou mieux, le petit train – partirait par le Chemin de la Genouillade, puis les quais, la rue du Château d'eau, la Rue Beaulieu, l'Avenue du Littoral et reviendrait par le même chemin jusqu'à la rue Jean Jaurès et la Rue de la Chevrette où il retrouverait le parking sans emprunter l'Avenue Saint Vincent.

Réponse :

Le projet présenté n'est pas figé, il est à titre d'exemple, de principe. Le projet définitif pourra intégrer une réflexion globale sur les accès, le parcours de la future navette, le nombre de places à créer etc.... Le mode de navette choisi devra permettre une efficacité avérée pour la réussite du projet, moins les usagers attendront plus le parking sera utilisé.

Questions envoyées par le Comité de Quartier en date du 19 Décembre 2014 :

G01/12/14 :

Lors de la réunion du 12 novembre, nous avons l'intention de revenir sur certaines questions occultées, à savoir :

- Le préambule de notre lettre du 21 juillet, par lequel nous souhaitons que la municipalité fasse mieux faire connaître les comités de quartier,

- la dernière question de la lettre du 25 septembre, vous demandant de nous communiquer, si possible avant toute réalisation, les fiches de suggestion mises à la disposition des usagers.

- Nous pensons également demander des précisions sur certaines réponses qui nous paraissaient devoir être explicitées, ou sur d'autres qui devaient nous être fournies lors de cette réunion. Nous avons pu aborder seulement la question récurrente du camping sauvage, ainsi que deux ou trois autres questions ?

- Le véritable compte-rendu débute à la page 10 par les problèmes de sécurité présentés par Luc LAROSE, et les grands travaux présentés par Didier SAIGNES. Concernant l'aire de stationnement au niveau de la Genouillade, nous souhaiterions avoir une réunion de travail sur ce sujet avec M. SAIGNES et quelques membres du C.Q particulièrement intéressés.

Réponse :

. Les comptes rendus reprennent l'ensemble des question-réponses des comités de quartier et services techniques car une fois en ligne sur le site de la ville les administrés peuvent être informés de toutes les actions menées par ceux-ci.

. Concernant la concertation sur le dossier de la création du parking à la Genouillade, celle-ci a eu lieu lors de la réunion du 4 février 2015.

G02/12/14 :

Nous souhaiterions connaître, si possible, les dates approximatives de réalisation des 11 engagements pour le secteur du Grau et figurant dans le projet de l'Union Agathoise.

1/ Front de mer du Grau d'Agde à St Vincent:

Les études seront lancées en 2016 pour une réalisation 2017 – 2019.

2/ Aménagement route de Guiraudette

La sécurisation de la partie la plus urgente est prévue pour 2015. Elle s'étend du giratoire de l'Archipel jusqu'au carrefour de la rue l'Adonis.

Concernant l'autre tronçon, à savoir, de la rue de l'Adonis et jusqu'au rond point Mûrier de Sicard, les études seront engagées en interne dès 2016.

3/ Piste cyclable

Aujourd'hui un audit est en cours sur l'ensemble du réseau des pistes cyclables afin de cibler au mieux les jonctions urgentes, et ce en accord avec les services du Conseil Général 34 et la D.D.T.M. Les zones accidentogènes seront traitées.

4/ Eclairage et les réseaux EU et pluvial

Les P.P.I sont en cours d'élaboration. Vous serez informés de l'avancement des dossiers.

5/ Haut débit

La zone du chemin de la Charrue va être équipée en juin 2015 pour accéder au haut débit (ADSL). La ville travaille actuellement avec Orange pour procéder au déploiement du réseau fibre pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2016.

6/ Ouvrir la Criée au public

Les travaux sont en cours.

7/ Parking à proximité de la Criée

Les études sont en cours, ce parking sera positionné sur la réserve foncière de l'Agenouillade. Une 1^{ère} phase de travaux est inscrite au B.P 2015. Reste à trouver le financement de la navette, 50 000 € par an.

8/ Réhabiliter le passage des boutiques

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et une étude va être engagée.

9/ Caméras de vidéosurveillance (Police Municipale)

Acquisition de caméras mobiles.

10/ Site de l'Agenouillade

Les travaux de l'église se poursuivent sur 2015 – 2016.

En 2016, 260 000 € seront affectés à l'aménagement extérieur du site de l'Agenouillade, éclairage, revêtement, etc.

Les études seront réalisées en interne fin 2015.

11/ Moderniser l'Aire du Lavandin

Les études sont programmées en 2017 pour envisager des travaux d'ici la fin du mandat.

Vous serait-il possible également de nous faire parvenir le planning programme de voirie à partir de 2015, et nous faire savoir si l'aménagement de l'impasse des Aigrettes qui était programmée pour 2014 est toujours à l'ordre du jour.

Réponse :

Le planning pluriannuel 2014-2020 de rénovation des voiries est en cours d'évolution et le programme 2015 vous sera communiqué dès que possible. Pour l'impasse des aigrettes, un report de l'intervention a été fait et une reprogrammation sera proposée en fonction de l'évolution des besoins et des budgets.

G 03/12/2014 : (Rue des Chantiers déformation n°8-Jean Jaurès nids de poule).

Déformation importante de la rue des Chantiers devant le n° 8, et importants nids de poule rue Jean Jaurès prolongée, entre le n° 66 et principalement le n° 78.

Réponse :

Les nids de poule vont être traités rapidement par la régie municipale, les deux purges sont à programmer via le service ordonnancement et feront l'objet d'un traitement début 2015.

G 04/12/14 : (Quist EU-EP)

Les pluies récentes ont fortement élevé la nappe phréatique d'eau pluviale. Elle a même été plus haute que le chemin goudronné du Petit Quist.

Le niveau du tout à l'égout du chemin du Petit Quist et de la rue du Littoral (coté Baluffe) a été à la hauteur de la nappe pluviale, empêchant l'écoulement normal des eaux usées des résidents de ce secteur.

Vous avez été averti de ce problème début décembre, et, à notre connaissance aucune intervention n'a été faite.

Il a été constaté que le niveau du tout-à-l'égout suivait le niveau de la nappe fluviale lors de la baisse de ces derniers jours. Les habitants de cette zone sont convaincus qu'il y a une défaillance du fonctionnement du tout-à-l'égout ? Par le passé, la nappe phréatique a été bien plus haute et y a séjourné plusieurs jours.

La cause de la défaillance est-elle due :

- a une rupture de l'évacuation qui la mettrait en communication avec le terrain,
- a une défaillance de la pompe de relevage,
- ou une autre cause ?

Réponse :

Le dispositif de pompage a été contrôlé, une pompe a fait l'objet d'une révision. Des investigations sont programmées semaine 3 sur les conduites des eaux avec les services de la Lyonnaise des eaux. Lors de l'épisode pluvieux, des pompages complémentaires par camion hydro-cureur ont été réalisés.

G 05/12/14 : (Barrières professionnelles)

En complément de l'encombrement des poubelles, problème récurrent et souvent ragoûtant, s'ajoute celui des barrières placées par les professionnels au cours des travaux et abandonnés sur place à la fin des travaux.

Réponse :

Une attention particulière sera portée par les agents du service « gestion du domaine public », afin que le matériel en question soit enlevé à la fin de chaque intervention.

G 06/12/14 : (Nettoyage des Plages)

Suite aux dernières intempéries, la plage reste à nettoyer (arbres, roseaux, etc....) ainsi que la promenade du front de mer dont les trottoirs sont envahis par le sable.

Réponse :

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des interventions sur les quatorze kilomètres de plages de la commune. Des instructions ont été données aux services, afin que l'essentiel soit fait dans les meilleurs délais.

G 07/12/14 : (Eaux pluviales Grand Tétras)

Au débouché du chemin du Grand Tétras, sur le chemin de la Guiraudette, lors des dernières pluies il s'est installé une grande flaque d'eau infranchissable par les piétons venant du Grand Tétras. Deux jours après les intempéries, la flaque subsistait toujours. Il conviendrait d'étudier un meilleur écoulement des eaux à ce carrefour.

Réponse :

Un nettoyage des puisards devra être réalisé dans les meilleurs délais pour améliorer la situation en matière d'évacuation des eaux pluviales.

G 08/ 12/14 : (Mûrier de Sicard)

Au rond-point du murier de Sicard, subsiste un panneau qui annonce des travaux qui sont déjà réalisés. Il faudrait l'enlever.

Réponse :

Les services municipaux vont procéder dans les meilleurs délais, à l'enlèvement du panneau de chantier qui n'a plus de raison d'être.

G 09/12/14 : Chemin de la Colonie (Poubelles)

Après quelques jours d'absence, les poubelles sont de retour devant le n° 11 du chemin de la Colonie. Est-ce que la police municipale était passée ? Sinon, est-ce dans ses attributions, et peut-elle le faire ?

Réponse :

Les services du SICTOM ont de nouveau été interpellés, afin de régler le problème.

G 10/12/14 : (Accotement route de Saint Vincent)

Peut-on recharger un peu le bas-côté devant le bac à verres sur la route de Saint Vincent, entre Notre Dame et le Saint Christ.

Réponse :

Des instructions ont été données aux services, afin que l'accotement sur la route de Saint Vincent devant le collecteur de verres, soit rechargé.

G 11/12/14 : (végétaux)

La végétation est souvent très large le long des voies douces. A notre avis, une rangée d'arbustes suffirait.

Réponse :

Le service espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée nous informe que la taille des végétaux le long des pistes cyclables est effectuée régulièrement. Pour autant, il a été demandé aux services d'y apporter une attention particulière.

G 12/12/14 : (Parking des Dunes)

Les poubelles en sortie de plage, sur le parking d'Hervé côté plage, sont quotidiennement renversées, car aucun espace ne leur est réservé. Il y a lieu d'y remédier.

Réponse :

Pour éviter tous les désagréments liés à la présence des containers d'ordures ménagères, la régie municipale va procéder à la mise en place d'un « attache container » qui devrait permettre de régler le problème.

G 13/12/14 : (Stationnement chemin des Dunes)

En été, le problème de circulation sur le chemin des Dunes est perturbé à cause du stationnement des voitures et des camions de livraison, ainsi que du flux des piétons qui oublient qu'ils marchent sur une route. Il faudrait qu'un complexe comme le camping « Les Sables d'Or » dispose d'un nombre de places de parking imposé, ce qui pourrait aider à résoudre l'autre problème de camping sauvage qu'il pratique.

Réponse :

Pour les campings, la réglementation impose une place de stationnement par emplacement. C'est le cas pour cet établissement, qui a été visité par les services de l'état, dans le cadre de sa mise en conformité. Le stationnement sauvage et la déambulation des piétons sur le chemin des Dunes, relevant quant à eux d'un problème de civisme. La police municipale y portera une attention particulière.

G 14/12/14 : Chemin Grand Quist inondé

Depuis que le chemin du Grand Quist a été goudronné, par fortes pluies la route est inondée à partir du n° 75 et au-delà

Réponse :

Le secteur faisant déjà l'objet d'inondations avant les travaux. Les derniers épisodes pluvieux avaient un caractère exceptionnel et il a été demandé une optimisation des cycles de pompage pour limiter les désagréments.

G 15/12/14 : Chemin du Camping

Suite aux dernières intempéries, l'état du chemin du camping s'est fortement dégradé au point qu'il devient difficile d'y circuler (présence d'eau en permanence, trous énormes). La Mairie envisage-t-elle rapidement la réfection complète de ce chemin, avec des travaux pouvant drainer les eaux de ruissellement, comme cela a été fait au chemin du Grand Quist ? A noter que l'état de cette voirie devient extrêmement dangereux pour les usagers.

Réponse :

Après étude des services de la voirie, des travaux de reprofilage seront programmés dans le courant du premier trimestre 2015.

G 16/12/14 : Chemin de la Charrue

En réponse à notre lettre du 21 juillet, question 19, vous nous promettiez un important aménagement des chemins de la Roselière et de la Charrue dès novembre 2014. Les résidents nous font savoir qu'ils sont en attente du début des travaux ?

Réponse :

Le chemin de la Roselière est déjà réalisé (2014). Le panneau stop a été repositionné et les marquages au sol ont été réalisés. Le goudronnage au droit du n°11 chemin de la Roselière reste à programmer. Pour le chemin de la Charrue, des études sur l'alignement sont en cours, avec des problèmes de foncier, pour une réalisation rapide.

G 17/12/14 : Route de Rochelongue/chemin de la Roselière

En réponse à notre lettre du 21 juillet, question 19, vous nous promettiez un important aménagement des chemins de la Roselière et de la Charrue dès novembre 2014. Les résidents nous font savoir qu'ils sont en attente du début des travaux ?

Réponse :

La régie municipale voirie va procéder à la pose de la plaque de rue manquante dans les meilleurs délais.

G 18/12/14 : (Panneaux voisins vigilants)

Il existe un panneau « Voisins Vigilants » Impasse des Framboisiers. Qui l'a installé, et à qui faut-il s'adresser pour en faire placer d'autres ?

Réponse :

Le panneau « voisins vigilants » a été installé par les agents de la régie voirie. Pour envisager la pose de panneaux supplémentaires, il faut en faire la demande auprès de M. Philippe Heral ou par le biais du numéro vert. (0 800 009 034).

G/01/01/15 (urbanisme)

Nous avons eu la visite de Mme MEZERGUE, habitant 18 chemin du Camping, qui est venue nous faire part de la construction d'un toboggan aquatique sur les parcelles MT 209 et 370 mitoyennes de leur propriété.

Cette construction de loisirs est située sur une parcelle (acquise par M. POUJOL) en zone 2NAaR (une maison est construite dessus) et utilisera à terme une partie des équipements nautiques du camping des Sables d'Or, pour aboutir sur l'emprise de la résidence hôtelière « Cap Pirate ». Une fois encore, il s'agit d'une extension déguisée du camping qui mélange deux sociétés distinctes (résidence hôtelière/village de vacances)

Cette construction constitue une gêne pour les propriétaires riverains du fait de sa hauteur et de sa proximité. Elle engendre une vue directe sur les proches voisins (perte d'intimité) et une activité bruyante (utilisateurs/équipements techniques).

Plus grave encore, la propriété de M. & Mme MEZERGUE a perdu une grande partie de sa valeur, voire sa totalité. Qui voudrait vivre à côté d'une telle construction ?

Jusqu'au 15 janvier, aucun permis de construire n'avait été déposé en mairie. Or, le 21 janvier Mme MEZERGUE, reçue par M. le maire, a appris qu'un permis était déposé depuis deux jours, ce qui prouve à l'évidence, que la construction a été érigée sans permis.

Nous demandons si tout cela est bien régulier et légal, si la mairie a l'intention d'accorder un permis de construire pour ce genre d'installation hors normes dans ce quartier, et de protéger les biens des « petits » propriétaires.

Réponse :

Le service urbanisme nous informe qu'une procédure a été engagée à l'encontre de Monsieur Pujol, lui demandant de démolir sous 8 jours. Passé ce délai, un procès-verbal d'infraction sera dressé à son encontre et transmis au parquet.

G02/01/15 (signalisation)

La signalisation des ralentisseurs est à revoir. En effet, certains ne sont pas signalés 30 à 40 mètres avant, notamment le long de l'Hérault, route de la Guiraudette, etc ...

Réponse :

Des consignes ont été données au responsable de la régie voirie, pour qu'un contrôle général soit effectué sur la commune en matière de signalisation des ralentisseurs, afin qu'une mise en conformité puisse se être opérée, dans les plus brefs délais.

G03/01/15 (arrêt de bus)

Le déplacement de l'arrêt du bus de la rue des écoles à la rue Henri Courpouren, gêne encore les nouveaux usagers. Où s'arrête le bus ? De plus, il faudrait couvrir cet abri pour le bien être des personnes qui attendent le bus.

Réponse :

A notre connaissance, le repositionnement de cet arrêt de bus ne pose pas de problème particulier. Le bus assure sa desserte au lieu et place du marquage au sol réalisé à cet effet. Il permet dans tous les cas, la desserte directe du cœur de ville du Grau d'Agde, au plus proche de l'ancien arrêt, qui posait de nombreux problèmes au niveau de la circulation sur ce secteur, à certaines heures.

Pour ce qui est de la mise en place d'un abribus, la demande a été enregistrée dans les services pour une mise en place dès que possible.

G04/01/15 et G08/01/15 (stationnement et incivilités)

Le stationnement des usagers de l'Université du Temps Libre, dans le parc de Notre Dame, est désordonné, occupant bien souvent la chaussée ou la piste cyclable. Il n'est pas rare également, que les voisins de la chapelle assistent à des rodéos de voitures.

Réponse :

Vos remarques ont été transmises au responsable de la police municipale, en leur demandant d'y apporter une attention particulière.

G05/01/15 (propreté)

Un tas de feuilles mortes, pourtant signalé au numéro vert, subsiste toujours dans l'encoignure de la porte de l'église de Notre Dame. Dommage pour le site et le risque d'incendie.

Réponse :

Les feuilles mortes situées dans le secteur de l'église Notre Dame ont été ramassées par les services propreté de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

G06/01/15 (nids de poule)

Dans le chemin du Grand Quist, ainsi que dans l'avenue du littoral prolongé, face au restaurant « Les Voiles », il existe des trous importants dans la chaussée.

Réponse :

L'information relative aux nids de poule, dans les secteurs du Grand Quist et Littoral prolongé, a été transmise aux services de la voirie, en leur demandant un traitement rapide de ces anomalies

G07/01/2015 (chemin des Dunes)

Au bout du chemin des Dunes, sur la plage même, existe un important dépôt de déchets provenant vraisemblablement de la taille d'arbres au chemin des Dunes ?

Réponse :

Le service des plages va ramasser dès que possible le tas de branches situé en bout de chemin des Dunes. Nous sommes en présence d'un dépôt sauvage qu'il est difficile de maîtriser.

G08/01/15 : Le chemin de la Chevrette, comme tant d'autres, est bordé d'accotements /trottoirs, permettant à l'eau de pluie, de s'infiltrer dans la terre (manque de réseau fluvial).

La première semaine de janvier, une entreprise a ravalé la façade du pavillon 1 du 12 chemin de la Chevrette. Elle a eu l'incivilité de vider ses résidus de bidons de pâte monocouche, d'abord sur l'accotement du pavillon n° 1, ensuite sur celui du 14 chemin de la chevrette (la déchetterie n'est pourtant qu'à 1km de là)

Devant ce manque de respect du bien public, nous avons alerté la police municipale. Elle a constaté les salissures, et prenait contact avec l'entreprise en lui enjoignant de nettoyer les accotements, ce qui fut fait dans les meilleurs délais.

La vigilance recommandée dans les quartiers est plus que nécessaire, vu ces incivilités qui devraient être sanctionnées.

Réponse :

Vos remarques ont été transmises au responsable de la police municipale, en leur demandant d'y apporter une attention particulière

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

Cambriolages : Rue Beaulieu, Rue François Le courtier.

Dégradations : Rue Charles Nardone.

Ivresses sur le voie publique : Chemin du Petit Perroquet.

Problème de voisinage : Boulevard du Front de Mer, Parking Sait Vincent.

Squats/SDF : Foyer du Grau.

Nuisances sonores : Impasse des Cacatois.

Divagation de chiens : Chemin de la Rampe de Pastre.

Vols : Grau d'Agde, Rue Beaulieu.

Doléances du comité de quartier en cours de séance

CQ : Le comité de quartier souhaite recevoir toutes les actions menées par la Ville sur le Grau et la Tamarissière.

Louis BENTAJOU explique qu'il serait très lourd de transmettre toutes ces informations.

CQ :

- La piste cyclable qui longe l'Hérault est dangereuse.
- Monsieur POUJOL enterre des déchets de toutes sortes dans sa parcelle
- Chemin du Grand Quist, et Chemin du Camping, il y a des nids de poule.
- Impasse de Baluffe, l'acquisition des parcelles est trop longue.
- pourriez-vous prévoir une boîte aux lettres à hauteur de voiture sur le parking du cinéma Le Travelling. Ce système existe dans les grandes villes et permet aux automobilistes de ne pas bloquer de place de stationnement.

B - GRANDS TRAVAUX

Didier SAIGNES, Directeur Voirie & Réseaux

Chemin de la Chevrette – Parking de l'Agenouillade – Discussion du tracé de la navette

La recherche de solutions au stationnement sur le quartier du Grau d'Agde est une problématique importante compte tenu de la configuration du centre historique du « village de Pêcheurs » et du peu de disponibilités foncières.

Le terrain communal à proximité du site de l'Agenouillade est une alternative possible.

Malgré son éloignement avec le cœur du Grau d'Agde, ce projet est pertinent avec la **mise en place d'une navette**.

La rotation va desservir les Berges de l'Hérault, la nouvelle criée, la Maison des Services Publics du Grau, l'Eglise et revenir à son point de départ par le Boulevard Jean Jaurès prolongé, le chemin de la Chevrette pour revenir sur le giratoire des Petits Métiers.

Le présent projet présenté a pour but de valider le tracé de circulation de la navette.

CQ :

- la ligne pourrait-elle arriver jusqu'au front de mer ?
- mener les vacanciers jusqu'à la plage, près de l'établissement « Le Voily's », Saint Vincent.
- pourquoi ne pas utiliser le terrain qui appartient au Conseil Général près de la Crieé pour faire du délestage ?
- avez-vous pensé aux bagages des vacanciers à transporter, cela prendra de la place dans ces mini-bus ?
- Pourquoi ne pas utiliser le transport fluvial ?

Chemin des Blanquettes – Point travaux

Les travaux de pose du collecteur principal et du refoulement sont terminés à ce jour. Le poste de refoulement est également posé, il ne reste que son raccordement ainsi que la pose d'une clôture autour. Ces travaux se feront dans les prochains jours.

La réalisation des branchements particuliers d'eaux usées est actuellement en cours.

Le curage du fossé existant est également prévu afin de permettre l'évacuation des eaux.

Concernant la procédure d'alignement, les acquisitions sont en cours. Au fur et à mesure, les clôtures sont reconstruites. Dès que tous les propriétaires auront signé les promesses de ventes, ERDF et France Telecom pourront programmer le déplacement de leurs supports et de leurs réseaux.

Après le déplacement des réseaux aériens, les travaux de voirie pourront débuter. La future emprise du chemin sera de 8 m. Une chaussée de 5.50 m de large sera réalisée en bicouche.

Chemin du Grand Tétras – Projet d'alignement

Le projet correspond à l'opération n° 43 prévue au PLU qui consiste à l'alignement de la voie portée à 8 m de large.

Une programmation des travaux peut être envisagée au troisième trimestre sous couvert de l'obtention des cessions parcellaires.

Les travaux consisteront à la dépose et la reconstruction des clôtures existantes, le déplacement des coffrets réseaux et des supports EDF / F-Telecom.

Ensuite, l'aménagement du réseau d'eaux usées sera réalisé (pose d'un poste de refoulement) et le maillage du réseau d'eau potable existant.

Pour finir un traitement de chaussée (bi couche) viendra clore cette opération.

Chemin du Grand Quist – Abattage d'arbre

L'arbre est situé sur la parcelle MP 0324 (ex MP 0010) qui appartient à la SCI CAP SOLEIL MEDITERRANEE (représentée par M. POUJOL).

A l'occasion des travaux de voirie du chemin du Grand Quist, nous ne sommes pas parvenus à acquérir à l'amiable cette parcelle (ainsi que d'autres : au total, on retrouve M. POUJOL sur 5 parcelles qui représentent 452 m²).

Par conséquent, nous avons demandé une première fois le 24 septembre 2013 l'abattage des arbres en raison de leur dangerosité.

N'ayant pas de réponse, une mise en demeure a été adressée le 29 octobre 2013 indiquant qu'à défaut de réaction de la part de M. POUJOL sous 7 jours, la Commune abattra l'arbre (sur le fondement des pouvoirs de police de M. le Maire - article 2212-2 du CGCT).

M. POUJOL a fait valoir auprès de M. le Maire que lui ainsi que plusieurs riverains souhaitent que cet arbre soit conservé en raison de son âge, son importance, son histoire

L'aménagement de la voirie a donc dû être réalisé en prenant en compte la présence de cet arbre tout en garantissant une sécurité optimale pour la circulation publique.

Dernièrement, un accord a été trouvé avec M. POUJOL pour faire l'acquisition de la parcelle MP 0324 => passage au prochain Conseil Municipal du 23/02/2015, l'acte pourra être signé vers début mai.

Luc lognos consultera les riverains.

Tamarissière – Giratoire rue du Cdt Mallet – Parking Résidence

Le projet vient répondre à la problématique signalée par les riverains.

En effet, les bus au droit de l'arrêt situé quai Théophile Cornu n'ont d'autres possibilités que d'exécuter de manœuvres afin de réaliser un demi-tour.

Ces manœuvres occasionnent des nuisances auprès des riverains et usagers de la voirie.

La proposition d'une aire de retournement rue commandant Mallet dotée d'un quai permettrait la dépose et le départ des usagers.

Les travaux consisteront à l'aménagement de cette aire de retournement, la construction d'un quai « Bus » ainsi que la modification de quelques éléments du giratoire existant.

Projet estimé à 70 000 € environ.

Laurent DUBOIS, Directeur Environnement et Domanialité

Pour information : réseau internet ADSL

La Ville a été sollicitée par Orange qui souhaite développer le réseau Internet ADSL sur le secteur compris entre le Grau d'Agde et le Cap d'Agde. Cette zone concerne notamment le chemin de la Charrue, le chemin de la Roselière, le chemin des Camarines....

Orange a confié à un prestataire la réalisation de ces travaux avec comme objectif une mise en service de ce réseau au mois de juin 2015 pour ses clients, actuels ou futurs.

Concernant les clients d'autres fournisseurs d'accès Internet, Orange est tenu d'informer chaque fournisseur de la mise en service de ce nouveau réseau et il appartient, alors, à chacun d'eux de réaliser les travaux nécessaires pour permettre le raccordement de leurs clients.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M SAIGNES, M DUBOIS, M LOGNOS, M HERAL, M CHAUDRON, M LAROSE, M AZEMA, M DURBAN.

Représentants du comité de quartier :

Présents : AMIEL Jean-Louis, BETHUNE Jean Jacques, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, MAHUL Jean Paul, MONERRIZ Anne, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean Claude, RUIZ Sandie, SIMONIN Joëlle, SOULLIART François, SUAU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.

Absents excusés : CAVAILLES Jean Pierre.